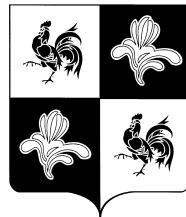


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



2 décembre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

**TEST GENDER BUDGETING –
BUDGET INITIAL 2014 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduaires

par Mme Anne HERSCOVICI

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1. Désignation du rapporteur | 3 |
| 2. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président en charge du Budget | 3 |
| 3. Discussion | 5 |
| 4. Approbation du rapport..... | 6 |

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Philippe Close, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, M. Hamza Fassi-Fihri (président), Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, M. Emir Kir, M. Philippe Pivin, M. Eric Tomas et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membre absent : M. Vincent Lurquin (excusé).

Etaient également présents à la réunion : Mme Dominique Braeckman (députée), M. Christos Doulkeridis (ministre-président).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en sa réunion du lundi 2 décembre, la note de M. Christos Doulkeridis, ministre-président, en charge du Budget, relative au Test Gender Budgeting – budget initial 2014 de la Commission communautaire française.

1. Désignation du rapporteur

Mme Anne Herscovici est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président, en charge du Budget

Le nouveau décret de la Commission communautaire française intégrant la dimension de genre dans ses politiques, adopté en 2013, prévoit, entre autre, une obligation pour l'entité d'appliquer chaque année, à partir du budget initial 2015, le gender budgeting. Cela s'inscrit aussi parmi les mesures du Plan adopté par le Collège.

Pour préparer la mise en œuvre de ce décret en matière de gender budgeting, le ministre-président a, de concert avec son administration, initié une phase de test de la méthode sur le budget initial de 2014, dont les objectifs étaient les suivants :

- de familiariser les agents avec les principes du gender budgeting,
- de les former à l'application de la méthode proposée,
- de tester avec eux la méthode proposée,
- d'élaborer une ligne de base sur l'intégration du genre dans les budgets de la Commission communautaire française,
- et d'évaluer l'application de la méthode en vue d'éventuelles adaptations.

Pour soutenir cette phase test, le ministre-président et son administration bénéficiaient de l'appui de l'asbl Genderatwork.

Méthode de gender budgeting

En premier lieu, sur base de la méthode préconisée aux niveaux fédéral et régional, une note a été rédigée, contenant des instructions concernant la méthode à appliquer. Celle-ci prévoit essentiellement deux éléments à introduire dans le budget et, dès lors, dans les fiches budgétaires administratives :

1. la classification du crédit en question, selon une catégorisation prédéfinie;
2. la rédaction d'un commentaire justifiant la classification.

La catégorisation (de 1 à 4) se fait en attribuant un des quatre types de crédits à chaque fiche budgétaire :

1. les crédits **neutres** en terme de genre : exemple matériel bureautique;
2. les crédits **spécifiquement genrés** : exemple subventions de soutien du sport au féminin;
3. les crédits **à genrer** : exemple les subventions aux centres de planning familial agréés;
4. les crédits qui sont **hors compétence** : exemple budget réglé par une convention avec la Région wallonne.

La catégorisation s'est effectuée sur la globalité du montant de chaque fiche.

Le commentaire vise quant à lui à donner une justification pour le classement octroyé, afin d'éviter une catégorisation trop aléatoire et le réflexe de classer les crédits dans la catégorie neutre. Grâce à ce commentaire, il est possible d'évaluer, avec les autres renseignements présents sur la fiche, la qualité de la catégorisation effectuée.

Cette méthode de travail a pour objectif de faire prendre conscience aux personnes concernées à l'administration et dans les cabinets politiques, d'éventuelles pistes de travail et actions identifiables pour promouvoir l'égalité des genres dans leurs matières. Ces pistes de travail peuvent également figurer dans le commentaire des fiches, faisant de celles-ci un instrument concret pour la stratégie globale de gender mainstreaming. Le gender budgeting devient dès lors un excellent complément à une stratégie générale de gender mainstreaming qui formule souvent des objectifs globaux, moins concrets, au niveau des lignes générales de la politique.

Phase préparatoire

Pour préparer les services administratifs à ce test de gender budgeting, trois formes de soutien ont été organisées : une session de sensibilisation et de formation d'une demi-journée pour toutes et tous, des sessions de coaching en groupe et des sessions de coaching individuel pour les personnes chargées de la rédaction des fiches budgétaires.

De plus, l'offre d'un coaching en différé (par mail ou téléphone) a également été proposée. Les détails figurent dans le rapport.

Analyse globale

Sur un total de 358 fiches remplies, seules 26 n'ont pas été remplies pour le gender budgeting. Ceci démontre déjà une grande participation à ce test des services de la Commission communautaire française, puisque 93 % des AB ont fait l'objet de l'exercice.

La catégorisation montre une répartition de la grande majorité des fiches dans les catégories 1 et 3, ce qui était prévisible pour cette première étape parce qu'à ce stade, le budget de la Commission communautaire française n'est pas explicite quant aux moyens alloués à des politiques d'égalité.

Cette catégorisation a permis d'ajouter au tableau budgétaire une colonne « code genre », comme les députés peuvent le constater dans les documents joints en annexes 4 et 5.

Analyse du budget

Malgré le fait qu'il y ait plus de fiches classées neutres en terme de genre, le poids en budget de la catégorie 3 « à genrer » pèse le plus lourd.

Selon ce résultat, à peine 280.000 € sont consacrés dans le budget 2014 de la Commission communautaire française à promouvoir l'égalité des genres, sur deux allocations budgétaires. C'est bien entendu inexact ! Beaucoup plus d'argent y est consacré, dans l'ensemble des politiques. Seulement, le ministre-président et l'administration ne disposent pas de l'information car elle n'est pas à ce stade suffisamment structurée pour identifier les moyens dévolus à cet objectif important.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que 64 % du budget doit, d'une manière ou d'une autre, faire l'objet d'une analyse plus approfondie, voire d'une récolte de données genrées en provenance des secteurs couverts par les budgets (par exemple, la fréquentation des maisons médicales, le type de public fai-

sant appel aux services d'aide à domicile, etc.). Ainsi, il sera permis de préciser, au sein de ces budgets, si une part d'entre eux ne peut pas être considérée comme spécifiquement genrée (catégorie 2). Cette étape s'avérera indispensable avant de pouvoir déterminer des objectifs chiffrés dans la stratégie globale de gender mainstreaming. Il s'agira pour le gouvernement de définir la meilleure manière de procéder, secteur par secteur.

Malgré les lacunes en informations, un premier aperçu par domaine de compétence donne une série de résultats, mais surtout de pistes de travail, pour le prochain exercice. Le ministre-président n'entend pas les passer en revue et renvoie à la note à cet égard.

Conclusions et recommandations

Tout comme le ministre-président, les députés ont pu constater que la catégorie 2 des crédits dits « spécifiquement genrés » est sous-représentée : les crédits destinés spécifiquement à la création de plus d'égalité de genres sont trop peu nombreux : 280.000 €, soit un pourcentage infime du budget. Et à peine deux fiches budgétaires sont classées en catégorie 2.

Ceci donne une image trop limitée de la réalité : au sein de certaines allocations budgétaires, les crédits sont utilisés de manières diverses. Ces allocations budgétaires peuvent facilement cacher des budgets qui sont destinés spécifiquement à l'égalité des genres.

Par ailleurs, plusieurs crédits n'ont pas comme premier objectif l'égalité de genres, mais y contribuent considérablement : un crédit pour des nouvelles crèches, par exemple, est classé pour l'instant en catégorie 1 (neutre). Comme c'est une nouvelle infrastructure, selon la logique expliquée ci-dessus, elle pourrait être classée en catégorie 3 (à genrer). Mais, ne serait-il pas intéressant d'ajouter ce genre d'investissements dont on sait de manière pertinente qu'il contribue à l'égalité entre les genres, dans la catégorie 2 ? Ainsi cela rendra plus visible les investissements qui contribuent de manière évidente à plus d'égalité de genres. Grâce à cette ligne de base, le Gouvernement pourra développer un instrument de monitoring et s'appuyer sur celui-ci pour évaluer l'intégration du genre dans ces investissements d'année en année, ce qui donnera une réelle fonction à la note de genre.

Une autre option serait de demander aux agents chargés des fiches budgétaires de détailler dans le commentaire « gender budgeting » tous les montants, y compris le plus petit, et la destination de ceux-ci. Et ainsi de mettre en évidence les crédits destinés à des actions spécifiques pour l'égalité des genres.

Un outil de monitoring de ces informations sera alors développé.

L'analyse montre que l'interprétation et l'utilisation des catégories sont correctes dans la majorité des fiches, mais la compréhension des quatre catégories gender budgeting n'est pas encore tout à fait homogène. Ce n'est pas normal pour un premier exercice. Cela se précisera petit à petit.

Le grand défi d'un exercice gender budgeting est de trouver un système simple et clair qui permet de catégoriser de manière systématique des matières très différentes traitées par différentes personnes de services différents. Cette systématisation se construira au fur et à mesure de l'application de l'instrument, si les résultats sont bien analysés et si ces analyses sont mises en commun avec les acteurs concernés et que les apprentissages se mutualisent, d'année en année et d'un exercice de gender budgeting à l'autre. Voilà pourquoi, ce rapport, outre qu'il est communiqué au Parlement, sera diffusé aux services du Gouvernement et aux cabinets de tutelle. Il se doit de servir de ligne de base aux exercices futurs de gender budgeting.

Le gender budgeting n'est pas un but en soi mais sert justement à rendre concret et alimenter la stratégie plus globale de gender mainstreaming. Cela implique que, pour les fiches qui ont été classées sous la catégorie 3, des actions sont à entreprendre. Cela devra se faire de manière coordonnée et progressive : toutes les actions à entreprendre pour vérifier et améliorer l'égalité des genres dans les différentes activités de la Commission communautaire française, identifiées au travers de cet exercice de gender budgeting, ne peuvent se faire dans l'immédiat.

Il faudra d'abord dessiner une stratégie globale dans l'accord de majorité de la prochaine législature, comme l'impose le décret susmentionné. Ensuite, il s'agira de dessiner un plan d'actions sur plusieurs années, par domaine de compétence, en étroite collaboration avec le nouveau Conseil de direction de l'administration, pour lequel un des objectifs stratégiques fixés par le Gouvernement est précisément le gender mainstreaming.

De l'analyse des fiches, les priorités suivantes semblent s'imposer :

- la récolte de statistiques genrées par domaine de compétence,
- la sensibilisation des partenaires de terrain sur l'importance de l'approche égalité des genres,
- dans la mesure du possible, l'ajout aux dossiers de demandes de subventions et/ou de justificatifs, des

renseignements sur l'égalité des genres (statistiques ou évaluations qualitatives), dans l'approche et les activités des associations. Cela nécessitera par ailleurs de procéder à une simplification administrative pour éviter la surcharge de travail au sein des structures de la Commission communautaire française,

- le développement d'une vision et d'une approche concrète concernant l'égalité de genres par domaine de compétence.

Pour le prochain exercice de gender budgeting, il faudra affiner quelques aspects techniques concernant le format de la fiche budgétaire.

Il sera également pertinent de poursuivre l'accompagnement des services administratifs, voire des cabinets, par la formation continue et le coaching en groupe, pour homogénéiser l'application de l'instrument.

Il faudra également instaurer un monitoring à l'intérieur pour suivre le développement et l'implémentation des pistes de travail identifiées lors de l'exercice gender budgeting.

Mais plus que tout, outre les recommandations qui sont émises tout au long de ce document, il sera important que le Gouvernement fixe, compétence par compétence, des objectifs pour affiner les données dont il dispose à ce stade car il sera impossible d'avancer sur tous les fronts.

Pour un premier test de l'instrument gender budgeting dans la nouvelle stratégie de gender mainstreaming de la Commission communautaire française, réalisé en un temps record, le Gouvernement estime que les résultats sont fort prometteurs.

3. Discussion

Mme Anne Herscovici (Ecolo) déclare que le groupe Ecolo se réjouit de ce que le Collège de la Commission communautaire française ne se soit pas contenté de bons sentiments et qu'il n'ait pas attendu la date butoir fixée par le décret gender budgeting pour avancer dans sa mise en œuvre, et cela en collaboration avec l'administration. La méthode mise en place semble fort intéressante.

Quant aux résultats, il apparaît qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Par exemple, en matière de Formation professionnelle, il apparaît que moins de 1 % des données peuvent être considérées comme étant liées à la recherche de l'égalité des genres.

La note du ministre-président ne fait pas l'impasse sur les difficultés rencontrées. Le Collège ne veut pas se contenter de l'apparence d'un budget genré. Un paragraphe de la note fait en effet état de l'usage par certains services du copier/coller des commentaires des fiches budgétaires. Le Collège préfère l'absence de commentaires qui oblige à la réflexion plutôt qu'un simple copier/coller.

La députée pointe encore les efforts faits par le ministre-président dans sa présentation pour s'arracher à l'anglais, langue largement pratiquée en matière de budget genré.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président, précise que, concernant la Formation professionnelle, si les informations ne sont pas disponibles, il ne faut pas en conclure que rien n'est réalisé en terme d'égalité des genres.

Si une analyse approfondie était menée en la matière, notamment en lien avec la politique d'accueil de la petite enfance (pour permettre à des mamans de suivre une formation), il apparaîtrait qu'il y a une action concrète et déterminée dans cet objectif d'égalité des genres. Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut conclure que les administrations ne sont pas encore prêtes à pouvoir faire cette classification utile.

Si le Gouvernement a anticipé par rapport à la date butoir de 2015, c'était pour éviter de se retrouver en 2015 à l'année 0. Il convenait d'anticiper et de tirer les leçons de cette première expérience pour permettre à l'administration de démarrer l'année 2015 avec des budgets dans lesquels la catégorie 2 sera beaucoup plus importante que ce qu'elle n'est pour le moment.

Mme Anne Herscovici (Ecolo), souligne qu'elle avait bien compris que rien n'était visible, à l'heure actuelle, en matière de Formation professionnelle. Elle ne doute pas que nombre de politiques menées puissent déjà être genrées, même si l'administration n'a pas été en mesure de le faire.

4. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Anne HERSCOVICI

Le Président,

Hamza FASSI-FIHRI

1213/5107
I.P.M. COLOR PRINTING
 02/218.68.00